

Il est également intéressant de noter ses observations à cet égard et celles du ministre de l'Agriculture. Ce dernier a déclaré récemment que l'un des principaux problèmes des cultivateurs, aujourd'hui, c'est le coût élevé des machines agricoles. Il a ajouté qu'à son avis, des centres de location devraient être établis un peu partout dans le pays pour permettre aux cultivateurs de louer au lieu d'acheter les outils dont ils ont besoin pour exécuter un certain travail.

Encore une fois, deux ministres émettent des idées quelque peu contradictoires sur le même sujet. Ce n'est pas la première fois. Je me souviens du jour où le ministre du Travail offrait \$500 pour la construction de nouvelles maisons, tandis que le ministre des Finances allait chercher \$800 au moyen de la taxe de vente. Je ne sais pas si ce sera la même chose dans le cas présent. Étant cultivateur, si je veux louer une machine pour exécuter un certain travail, je voudrais que le montant du loyer s'applique au prix d'achat de la machine si je décide de l'acheter. Je n'y vois rien de mal. Au contraire, je trouve que c'est bien. Si une personne doit payer la moitié du prix de la machine en loyer, elle devrait pouvoir verser ce loyer comme montant initial sur le prix de la machine, si elle décide de l'acheter. Je n'y vois rien de mal.

La brèche que le ministre cherche à colmater existera encore. Il ne réussira pas à la boucher. Il rendra tout simplement les choses plus difficiles pour les entrepreneurs, les cultivateurs et tous les autres qui veulent louer de l'outillage au lieu de l'acheter en vue d'exécuter un travail ou un contrat pour lequel ils veulent soumissionner. En fait, si le ministre supprimait toutes les échappatoires qu'il veut supprimer, et même s'il était possible de les supprimer toutes, le revenu général du pays n'augmenterait pas sensiblement. L'augmentation serait de loin inférieure à 1 p. 100 du déficit que le gouvernement connaîtra cette année et qui, sûrement, sera considérable. Tout le monde le sait.

En réalité, le ministre a donné un grave avertissement, soit que la destinée politique du Canada est en jeu. Il a donné cet avertissement dans son discours initial, lors de la présentation du bill n° C-95. La souveraineté du Canada est en jeu si le cabinet actuel ne prend pas position sur de nombreuses questions qui l'assiègent, y compris le travail, les ventes de blé, la finance, les armes nucléaires, etc., jusqu'au bout du compte. Des occasions d'emploi doivent certainement être fournies aux Canadiens. A mon avis, le bill n° C-95 n'est pas à la mesure du besoin qu'a le Canada d'une mise en valeur de plus grandes

ressources. Au mieux, le bill C-95 ne fait rien de plus que de légaliser le favoritisme politique. Je prétends que c'est ce qui se produit dans la désignation de ces régions de marasme. Ce n'est rien de plus que le favoritisme légalisé. Ce n'est rien de plus que la suite du plan du parti libéral: encore plus de bureaucratie, plus de socialisme, plus de favoritisme.

Les Canadiens ne veulent rien de ces choses. Les Canadiens veulent une formule d'impôt sur le revenu simplifiée, de meilleures occasions et la chance de participer à la croissance commerciale et au développement des ressources au Canada. Le bill n° C-95 me déçoit. Il n'accomplit pas les choses que, à mon avis, les Canadiens désirent. Il ne leur fournit pas l'occasion d'avoir leur part dans le développement du Canada.

M. Aiken: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots du premier article du bill et faire des commentaires sur quelque chose que le ministre a dit plusieurs fois aujourd'hui. Il a déclaré que, essentiellement, peu importe ce qu'on fait, pourvu qu'on fasse quelque chose. Je doit admettre que j'aime voir des tentatives d'application d'idées. J'aime voir la présentation de mesures législatives progressives. Je pense que nous devons mettre à l'essai de nouvelles idées et faire de temps à autre de nouveaux efforts. Autrement, nos lois et notre économie nationale se gâteront. A mon avis, cette théorie de l'action à tout prix est excellente dans les milieux militaires, où il faut agir sous peine d'être fusillé. Mais dans le domaine de la finance et de l'impôt, il est mieux de prendre son temps. Il me semble que le ministre a agi bien trop vite et il s'est ainsi créé des ennuis.

Il est un point concernant l'impôt sur le revenu qui m'intrigue dans cet exposé et que j'aimerais vous mentionner ce soir. Comme en fait foi la page 1052 du *hansard* du 13 juin, le ministre a amené le sujet en ces termes:

La plus importante source de revenu que nous exploiterons à titre exceptionnel a trait à l'impôt sur le revenu des sociétés. Il est souhaitable que les sociétés acquittent leur impôt sur le revenu au fur et à mesure dans une plus grande proportion qu'elles ne le font actuellement.

Je dois reconnaître que ce qui m'a intrigué dans ce paragraphe, dont la teneur forme maintenant l'article 13, c'est qu'il s'agit d'une augmentation d'impôt qui n'en est pas une. C'est un véritable tour de passe-passe où l'on est mis devant une augmentation d'impôt sans qu'il y ait effectivement augmentation. Je me suis demandé comment le ministre pouvait faire sortir du chapeau ce lapin de quelque 220 millions de dollars d'impôt sur le revenu des sociétés sans augmenter l'impôt.